

Code de conduite des bénévoles

Introduction

La Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas (la « Fondation ») est reconnaissante envers ses bénévoles de leur engagement. Sans leur philanthropie, la Fondation ne pourrait accomplir tout ce qu'elle réalise. Par conséquent, la Fondation considère le bénévolat et la gestion des bénévoles une responsabilité importante.

Il est essentiel que nos bénévoles se familiarisent avec le *Code de conduite des bénévoles* de la Fondation. En respectant ce code, les bénévoles évitent de compromettre la capacité de la Fondation de mener à bien sa mission caritative et lui permettent de maintenir un niveau moral des plus élevés dans ses efforts de développement de fonds. Ensemble, nous formons une organisation et nous défendons une cause dont nous pouvons être fiers et qui nous tient à cœur.

Valeurs fondamentales

Les bénévoles de la Fondation souscrivent aux valeurs suivantes :

- Promouvoir le bénévolat par leur comportement public, en traitant les gens avec respect et dignité, ainsi qu'en faisant preuve d'intégrité, d'honnêteté et de sincérité;
- Respecter la vie privée, la confidentialité, la liberté de choix, les intérêts et le bien-être de toute personne touchée par leurs actions en tant que bénévoles;
- Faire passer la mission de la Fondation avant leurs intérêts personnels;
- Dévoiler tout conflit d'intérêt potentiel ou réel à la Fondation; ces déclarations n'empêchent, ni n'impliquent, des pratiques répréhensibles sur le plan éthique;
- Confirmer, par leurs dons personnels, leur engagement envers le mouvement philanthropique et son rôle dans la société

Protection de la vie privée et des renseignements personnels

Dans l'exercice de leurs fonctions, les employés et les bénévoles de la Fondation recueillent et utilisent des renseignements personnels afin de s'acquitter de leurs tâches. La Fondation s'engage à protéger la vie privée et les renseignements personnels de ses donateurs et de ses bénévoles.

Dans votre rôle en tant que bénévole de la Fondation, toute information (écrite, verbale ou autre) obtenue dans l'exercice de vos fonctions doit demeurer confidentielle. Toute divulgation non autorisée ou par inattention dans le traitement d'information confidentielle est considérée comme une infraction au devoir de confidentialité.

Veillez noter que la Fondation ne loue, ne vend, ni n'échange les renseignements confidentiels concernant ses donateurs et de ses bénévoles.

Information concernant les principes moraux régissant la collecte de fonds et la protection de la vie privée et de la confidentialité

Pour toute information complémentaire à propos des politiques de la Fondation concernant la protection de la vie privée et le traitement des renseignements confidentiels ainsi que les normes de sa politique d'éthique, veuillez visitez notre site Web : www.fondationdouglas.qc.ca

Pour toute autre question, veuillez contacter la Fondation au 514 762 3003. Vous pouvez également nous rejoindre par courrier électronique à fondation@douglas.mcgill.ca